

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Protocole de partenariat relatif à la saisine et l'intervention de la police municipale de La Ciotat auprès des sites de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité du Conseil départemental

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le protocole de partenariat joint en annexe au rapport relatif à la saisine et l'intervention de la police municipale de La Ciotat auprès des sites de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité du Conseil départemental.

Ce protocole est sans incidence financière.

à l'Unanimité
M. BORÉ ne prend pas part au vote.

ADOpte
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée